

Cadre réservé à l'académie

QUI ?

Ce cas d'usage est à destination du :

- Chef d'établissement.

QUOI ?

Le Chef d'Établissement doit intégrer dans LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) les données du bilan des élèves via un import de fichier.

Cet import peut contenir les données d'une division de plusieurs divisions ou de toutes les divisions de l'établissement.

Pour ce faire, il doit commencer par sélectionner l'origine des données à importer dans LSUN ; Siècle Notes ou Autres tel que les éditeurs privés. Le fichier contient les données relatives au bilan d'un élève pour une période donnée. Il ne doit pas être compressé.

COMMENT ?

Le chef d'établissement sélectionne le menu Paramétrage / Paramétrage de l'import.

1 - Depuis le menu « Paramétrage / Paramétrage de l'import », le chef d'établissement paramètre l'import

2 - Par défaut, il est positionné sur Import de Sconet Notes. Ce type de paramétrage est destiné aux établissements utilisant le logiciel de suivi des acquis Sconet Notes. Il permet d'importer les données suivantes :

- Moyenne de l'élève et de la classe par discipline ;
- Appréciation élève par discipline
- Données de vie scolaire de l'élève si elles existent dans le fichier.

3 - le paramétrage « Import d'un autre logiciel », concerne les logiciels de suivi des acquis des éditeurs privés. Même comportement que Sconet Notes, il permet d'importer les mêmes données,



5 - Cliquez sur le Crayon pour basculer en mode saisie/modification

6 - Choisissez l'origine du bilan à importer

7 - Valider/annuler votre choix

4 - Le paramétrage « Saisie manuelle » est principalement destiné aux écoles du premier degré et aux établissements du 2ND degré n'utilisant pas de logiciel de suivi des acquis scolaires. Pour ce type de paramétrage, toutes les données sont à saisir dans LSUN

| | | |
|--|---|-------------------------|
|  | Livret Scolaire Unique Numérique | Version 16.2 |
| | Fiche 20 - 2D_Paramétrer l'import des données du bilan | |

Questions / réponses

Quand importer les bilans dans LSUN ?

- La recommandation est la transmission des données des bilans :
 - A la fin de chaque période pédagogique.
 - A la fin de chaque cycle (obligatoire).
 - Avant tout changement d'établissement scolaire.
 Pour ce cas, sont attendus l'ensemble des bilans périodiques du cycle en cours, et ceux du ou des autres cycles s'ils existent.

Quel est le nombre minimum d'import ?

- Le nombre d'import n'est pas limité, le chef d'établissement peut importer les données autant de fois qu'il le souhaite.

Que deviennent alors les données déjà importées ?

- Les données d'un élève précédemment importées seront remplacées par celles du nouvel import.

Que faut-il faire par la suite ?

- Une fois les bilans importés dans LSUN :
 - L'équipe enseignante renseigne les nouvelles informations du bilan (modalités d'accompagnement et parcours éducatifs).
 - Le professeur principal saisit l'évolution des acquis scolaires et conseils pour progresser pour chaque élève en sa responsabilité.
 - Le chef d'établissement modifie au besoin les informations saisies dans LSUN, verrouille et édite le bilan.

Que se passe-t-il si le paramétrage est modifié en cours d'année ?

- L'application affiche un message avertissant l'utilisateur des conséquences de cette opération, en cas de confirmation, toutes les données des bilans qu'elles soient saisies ou importées seront supprimées.

 **Modification paramétrage** ✕

La modification du paramétrage va entraîner la suppression de toutes les données de l'établissement depuis le début de l'année, voulez-vous continuer ?

J'ai compris

Non
Oui

